

Image not found or type unknown



Chèques associatifs étudiant étranger

Par **Dramar**, le **07/11/2013** à **22:14**

Bonsoir, rnrnJe suis étudiant (tunisien) et je travaille en parallèle comme formateur en informatique. La société qui m'emploie va changer d'activité, mais le client (une association) veut continuer à travailler avec moi à titre personnel. rnrnIls veulent me payer en chèques associatifs. Ai-je le droit étant étudiant étranger de nationalité tunisienne d'être rémunéré de cette façon?rnrnMerci de votre réponse